

## ANNEXE 3

# Pages du guide d'accompagnement du carnet de santé concernant le saturnisme

## Les examens âge par âge

### **N** L'examen au cours du 2<sup>e</sup> mois (pages 20-21 du carnet de santé)

Cet examen individualisé dans le nouveau carnet de santé :

- permet d'aborder avec les parents les nombreuses questions qu'ils peuvent se poser à ce moment (ex : l'allaitement et en particulier l'allaitement au sein pour les mères qui reprennent le travail<sup>(1)</sup>, le sommeil, le développement du bébé...)
- correspond au début des vaccinations (voir calendrier vaccinal),
- est l'occasion de dépister les **dépressions du post-partum** (à distinguer du « baby blues » de survenue plus précoce et dont les symptômes disparaissent rapidement) et les troubles précoces de la relation entre la mère et l'enfant.



Si vous êtes fatiguée, épuisée, si vous vous sentez triste, anxieuse, si vous êtes souvent de mauvaise humeur, si vous avez le sentiment d'être débordée, de ne pas comprendre les demandes de votre bébé : sachez demander de l'aide et n'hésitez pas à en parler avec votre médecin, avec un psychologue ou avec un spécialiste de la petite enfance.



Une mère dépressive pourra ne pas parler spontanément de ses difficultés. Ne pas hésiter à aborder ces questions avec elle.

### L'examen au cours du 4<sup>e</sup> mois (pages 26-27 du carnet de santé)

Cet examen reprend pour l'essentiel les items du carnet de santé précédent, mais détaille :

- les aspects sensoriels et relationnels : « réagit quand on lui tend les bras, tourne la tête quand on l'appelle, vocalise, rit aux éclats ».
- l'analyse du développement neurologique moteur : « bouge vigoureusement les 4 membres de manière symétrique ».

### L'examen du 9<sup>e</sup> mois (pages 34-35 du carnet de santé) : deuxième certificat de santé obligatoire

On commence à rechercher les risques de saturnisme (voir Annexe 1).

L'examen clinique lui-même a été peu modifié. Au plan du développement moteur, une réponse négative :

- à la répétition de syllabe,
- au pointage,
- au jeu de « coucou, le voilà » (jeu connaissant de nombreuses variantes au cours desquelles le visage de l'adulte est dissimulé puis dévoilé à l'enfant, provoquant le rire), doit amener à revoir l'enfant, car l'absence de babillage, de pointage ou d'autres gestes sociaux à 12 mois a valeur de signe d'alerte de trouble envahissant du développement<sup>(2)</sup>.



### L'examen au cours du 24<sup>e</sup> mois (pages 42-43 du Carnet de santé) : troisième certificat de santé obligatoire



Les repères indiqués aux parents à l'occasion de cet examen sont orientés vers le dépistage d'un trouble du développement.

A 24 mois, votre enfant

- utilise son index pour désigner quelqu'un ou quelque chose,
- joue à faire semblant,
- vous imite dans la vie quotidienne,
- répond à votre sourire.

(1) PNNS : L'allaitement maternel, les bénéfices pour la santé de l'enfant et de sa mère. Disponible sur [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) et [www.sfpediatric.com](http://www.sfpediatric.com)

(2) Recommandations pour la pratique professionnelle du diagnostic de l'autisme - HAS-ANAES juin 2005 [www.has.sante.fr](http://www.has.sante.fr).

## Annexe 1 : risque de saturnisme

### Fiche 3 : Quand et comment évaluer l'exposition au plomb d'un enfant<sup>(1)</sup> ?

Il faut rechercher les **facteurs de risque** à l'occasion des visites médicales, chez l'enfant de moins de 6 ans, à l'aide du questionnaire suivant rempli avec les parents de l'enfant et mentionner le résultat dans le carnet de santé :

- L'enfant habite ou fréquente régulièrement un bâtiment construit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1949
  - et**
  - les peintures sont écaillées,
  - ou des travaux de rénovation ont récemment été réalisés,
  - ou l'enfant mange des écailles de peinture (comportement de pica).
- Dans l'entourage de l'enfant, une autre personne (frère, sœur, camarade, mère...) est, ou a été, intoxiqué(e) par le plomb.
- L'enfant habite ou fréquente régulièrement des lieux proches d'un site industriel à risque en activité ou non.
- Les parents exercent une activité professionnelle ou de loisir à risque, y compris une activité de récupération.
- L'enfant habite un logement construit avant 1955 situé dans une commune alimentée par une eau potable agressive et il consomme régulièrement l'eau du robinet (s'informer auprès du service « santé-environnement » de la DDASS).
- L'enfant est arrivé récemment en France (exposition potentielle dans le pays d'origine).

**Si l'une au moins des réponses est positive, le médecin prescrira une plombémie à l'enfant.**



Les bilans des 9<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> mois, donnant lieu à la rédaction des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> certificats de santé, sont de bonnes opportunités pour :

- identifier la présence de facteurs de risque,
- diffuser les messages de prévention et, le cas échéant,
- proposer une plombémie de dépistage.

(1) Extrait du « Guide de dépistage et de prise en charge de l'intoxication par le plomb de l'enfant et de la femme enceinte ». Société Française de Santé Publique - Direction Générale de la Santé. [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)